

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC)

MARCHÉ DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES
Accord-cadre à bons de commandes mono-attributaire de services

2026-GCA-01
Prestation de nettoyage des locaux du Greta CFA Aquitaine

Date et heure limites de réception des offres :
17 octobre 2026 à 23h59, heure de Paris

SOMMAIRE :

1. DISPOSITIONS GENERALES

- 1.1 Objet de la consultation
- 1.2 Nomenclature
- 1.3 Durée de l'accord-cadre

2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

- 2.1 Procédure de passation
- 2.2 Allotissement de la consultation
- 2.3 Spécificité du marché de nettoyage
- 2.4 Délai de validité des offres

3. CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

- 3.1 Transmission des offres
- 3.2 Dossier de candidature
- 3.3 Présentation de l'offre

4. ATTRIBUTION DU MARCHE

- 4.1 Critère d'attribution
- 4.2 Notification

ANNEXE A1 – DESCRIPTIF DES SITES PAR LOT

ANNEXE A2 - CADRE DE DÉCOMPOSITION DES PRIX (format EXCEL)

1. DISPOSITIONS GENERALES

1.1 Objet de la consultation

Objet des services : Le présent accord cadre à bons de commande a pour objet l'achat de prestations de nettoyage et d'entretien des locaux du Greta CFA Aquitaine, répartis en 5 lots sur la région Nouvelle-Aquitaine.

Le Pouvoir Adjudicateur est le lycée Camille Jullian, GRETA-CFA AQUITAINE

Adresse du siège : Lycée Camille Jullian, 29 rue de la Croix Blanche, 33000 Bordeaux.

Forme juridique : Organisme rattaché à un Établissement Public Local d'Enseignement (EPL).

Numéro SIRET : 193 300 233 00031

Représentant légal : M. Didier Guilbault

Contact chargé du dossier de consultation : Sarah POURCELT, sarah.pourcelt@greta-cfa-aquitaine.fr

1.2 Nomenclature

Code principal	Description
90910000-9	Services de nettoyage
90911200-8	Services de nettoyage de bâtiments
90911200-8	Services de nettoyage de vitres
90919200-4	Services de nettoyage de bureaux

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au(x) titulaire(s) du marché, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

1.3 Durée du marché

La durée initiale de cet accord-cadre est de 12 mois.

Le présent marché comprend trois reconductions tacitement.

La durée de chaque reconduction est identique à celle du marché initial.

A l'issue de la dernière reconduction, plus aucune nouvelle commande ne pourra être réalisée en exécution de cet accord-cadre.

2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1 Mode de passation

La présente consultation est lancée sous forme d'Appel d'offres ouvert, conformément aux articles L2124-2, R2124-2 et R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique.

Il s'agit d'un marché public composite conclu à prix mixtes conformément à l'article R. 2112-6 du Code de la commande publique. Il est exécuté :

Règlement de la consultation (RC) – Marché de nettoyage des locaux du GRETA CFA Aquitaine

D'une part, à prix global et forfaitaire pour les prestations récurrentes ; d'autre part, à prix unitaires sous forme d'accord-cadre à bons de commande mono-attributaire, en application des articles R. 2162-1 à R. 2162-6 et R. 2162-13 à R. 2162-14 du même code.

2.2 Allotissement de la consultation

Cette consultation est divisée en lots géographiques selon le tableau ci-dessous, avec des options à chiffrer séparément. Les volumes financiers sont estimés à titre indicatif :

LOT	SITES	Estimation partie forfaitaire (Nettoyage régulier + Consommables)	Estimation partie à bons de commande (Prestations ponctuelles)
Lot 24 - Dordogne	3 sites	12 000 € HT /an	1 800€ HT /an
Lot 33 - Gironde	8 sites	60 000€ HT /an	9 000€ HT / an
Lot 64 -Pays-Basque	1 site	30 000€ HT /an	4 500€ HT /an
Lot 47- Lot et Garonne	2 sites	15 000€ HT/an	2 300€ HT /an
Lot 40 - Landes	7 sites	100 000€ HT /an	15 000€ HT /an

Les dispositions des articles L. 2113-10 et R. 2113-1 du code de la commande publique n'interdisent pas l'attribution de plusieurs lots, voire de la totalité des lots, à un même opérateur. Les candidats peuvent donc choisir les lots auxquels ils souhaitent prétendre, comme se présenter pour l'ensemble des lots de l'accord-cadre.

En cas d'attribution de plusieurs lots à un même soumissionnaire, le Pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité de signer avec le titulaire un accord-cadre unique globalisant l'ensemble des lots attribués.

La présente consultation comporte cinq (5) lots dont le détail des sites et leurs adresses respectives sont détaillées en *Annexe A1*.

Les candidats ont la possibilité de solliciter une visite facultative des lieux afin de prendre connaissance des contraintes réelles du site avant de formuler leur offre ; celle-ci sera organisée selon les disponibilités de l'établissement ou des spécificités du lot concerné.

Périmètre des prestations et évolutions en cours de marché

Les sites et surfaces figurant au dossier de consultation constituent la base de chiffrage de référence. Une vérification contradictoire sera effectuée avant le démarrage effectif au 1er janvier 2027 pour ajuster, le cas échéant, le montant sur la base des prix unitaires de l'offre retenue. En cours d'exécution, le pouvoir adjudicateur pourra réduire le périmètre (fermeture de site, restitution) ou l'étendre (nouveaux sites par avenant d'un commun accord) selon les modalités détaillées au CCAP et au CCTP.

2.3 Spécificité du marché de nettoyage

La convention collective nationale des entreprises de propreté et de services associés du 26 juillet 2011 comporte un dispositif appelé « annexe VII » oblige l'entreprise entrante (nouveau titulaire du marché public) à reprendre les salariés de l'entreprise sortante qui travaillent sur le site objet de la consultation.

Les informations transmises par le titulaire sortant, relatives à la reprise du personnel, relèvent de sa responsabilité. Le Greta CFA Aquitaine n'étant pas à l'origine des données transmises, il ne saurait engager sa responsabilité si les informations transmises s'avéraient fausses.

2.4 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres précisée en première page ainsi qu'à l'article 3.1 du présent RC.

3. CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION À REMETTRE PAR LES CANDIDATS

3.1 Transmission des offres

Conformément aux dispositions du Code de la commande publique, la transmission des plis (candidature et offre) par voie électronique est obligatoire.

Aucun dépôt sous format papier, sur support physique électronique (clé USB, CD-ROM, etc.), ou par envoi de courriel simple n'est autorisé. Tout pli transmis selon l'un de ces formats sera déclaré irrégulier et rejeté sans être analysé.

Les candidatures et les offres doivent être déposées exclusivement sur notre profil d'acheteur officiel à l'adresse suivante :

<https://demat-ampa.fr>

Pour information, la présente consultation fait l'objet :

- D'une publicité légale obligatoire publiée au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP) ainsi qu'au
- D'une publication au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE).

Seul le dépôt sur le profil d'acheteur officiel mentionné ci-dessus est autorisé. Aucun pli ne pourra être réceptionné via les supports de publicité (BOAMP, JOUE).

Les plis complets doivent être transmis avant le 17 octobre 2026 à 23h59, heure de Paris

3.2 Dossier de candidature

Conformément à l'article R2143-4 du code de la commande publique, l'acheteur accepte que le candidat présente sa candidature sous la forme d'un DUME, en lieu et place de la déclaration sur l'honneur et des renseignements mentionnés aux articles R2142-3, R2142-4 et R2143-3 du code de la commande publique.

Les candidats peuvent également utiliser les formulaires DC1/DC2 pour formaliser leur candidature. Ils sont expressément autorisés à substituer au formulaire DC2 (ou aux sections correspondantes du DUME) leurs propres documents de présentation, à la condition impérative que ceux-ci contiennent l'ensemble des informations minimales exigées.

En cas de groupement d'opérateurs économiques, chacun des membres du groupement fournira un formulaire DUME complété.

3.3 Pièces de l'offre

Dans le cadre de son offre, le candidat devra produire les documents suivants. Si ceux-ci ne sont pas remis en français, une traduction des documents devra être jointe au dossier d'offre

Règlement de la consultation (RC) – Marché de nettoyage des locaux du GRETA CFA Aquitaine

- L'acte d'engagement

Le document doit être dûment rempli, daté par la personne habilitée à engager la société. Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché public sera tenu de signer l'acte d'engagement.

- La DPGF (Décomposition du Prix Global et Forfaitaire) complétée pour les prestations forfaitaires régulières ;
- Le BPU (Bordereau des Prix Unitaires) complété pour les prestations unitaires sur bons de commande // Le DQE (Devis Quantitatif Estimatif) non contractuel, joint uniquement pour l'évaluation financière de l'offre.
- Un mémoire technique, permettant d'apprécier les capacités du candidat à assurer la prestation proposée, en particulier ceux relatifs à l'organisation, aux moyens humains, techniques et financiers.

4. ATTRIBUTION DU MARCHE

4.1 Critères d'attribution

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessous :

Valeur Technique : 60 points

Ce critère sera évalué au regard du mémoire technique produit par le candidat et décomposé ainsi :

Sous-critère 1 : Moyens humains et organisation (30 points)

- Adéquation des effectifs et du temps de travail proposé pour chaque site (sur 15 points)
- Méthodologie de reprise du personnel (intégration, formation, entretiens) (sur 10 points)
- Organisation des remplacements en cas d'absence (sur 5 points)

Sous-critère 2 : Méthodologie d'exécution et contrôle (30 points)

- Protocoles de nettoyage selon la nature des locaux (sur 10 points)
- Système de contrôle qualité et modalités de suivi (sur 10 points)
- Performance environnementale : produits écolabellisés, dispositifs de dosage (sur 10 points)

Prix des prestations : 40 points

Sous-critère 1 : Prix forfaitaire annuel pour les prestations récurrentes (35 points)

La note sera attribuée sur la base du montant total annuel Hors Taxes (HT) indiqué par le candidat dans sa Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF).

La notation s'effectuera selon la formule de calcul suivante :

$$\text{Note} = \left(\frac{\text{Prix de l'offre la moins disante}}{\text{Prix de l'offre examinée}} \right) \times 35$$

Sous-critère 2 : Montant estimatif annuel pour les prestations ponctuelles (5 points)

La note sera attribuée sur la base du montant total Hors Taxes (HT) issu du Devis Quantitatif Estimatif (DQE), calculé automatiquement à partir des prix unitaires saisis par le candidat dans son Bordereau des Prix Unitaires (BPU) appliqués aux quantités estimatives de la consultation.

4.2 Notifications

L'offre la mieux classée sera retenue à titre provisoire. Au terme de la procédure, l'acheteur demandera à l'opérateur économique auquel il est envisagé d'attribuer le marché de lui retourner, dans un délai de sept (7) jours calendaires :

- L'Acte d'Engagement dûment rempli, daté et signé électroniquement par la personne habilitée à engager la société ;
- Les attestations d'assurance responsabilité civile et professionnelle reprises dans le CCAP ;
- Les documents justificatifs et attestations visés aux articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le cas échéant, il sera fait application des articles R. 2143-13 et R. 2143-15 du Code de la commande publique relatifs à l'accès direct et gratuit à ces documents par l'acheteur.

À défaut de production de ces pièces dans le délai imparti, l'offre du candidat classé en première position sera rejetée. Le candidat sera éliminé et la même demande sera alors adressée au candidat dont l'offre a été classée immédiatement après la sienne.

Règlement de la consultation (RC) – Marché de nettoyage des locaux du GRETA CFA Aquitaine

ANNEXE A1
DESCRIPTIF DES SITES PAR LOT

LOT	SITE CONCERNE	ADRESSE	TYPE DE LOCAUX
LOT 24 (DORDOGNE)	CF3P TERRASSON	80 TER, AVENUE VICTOR HUGO 24120 TERRASSON	Locaux pédagogiques, administratifs et communs*
	RESOCUIR THIVIERS	15 RUE ALBERT BONNEAU 24800 THIVIERS	Locaux pédagogiques, administratifs, ateliers et communs*
LOT 33 (GIRONDE)	LYCEE DE L'ESTUAIRE	41 RUE J. RUDEL 33390 BLAYE	Locaux pédagogiques, administratifs
	LYCEE HENRI BRULLE	65 ROUTE DE SAINT EMILION 33500 LIBOURNE	Locaux pédagogiques, administratifs
	LYCEE MAX LINDER	43 ALLEES ROBERT BOULIN 33500 LIBOURNE	Locaux pédagogiques, administratifs et communs*
	LYCEE HAVEL	5 AVENUE DANIEL MITTERAND 33130 BEGLES	Locaux pédagogiques, administratifs
	LYCEE KASTLER	14 AVENUE DE L'UNIVERSITE 33400 TALENCE	Locaux pédagogiques, administratifs et communs*
	LYCEE DE GASCOGNE	15 RUE FRANCOIS RABELAIS 33400 TALENCE	Locaux pédagogiques, administratifs
	SIEGE GCA : BAT D / SALLE BAT H / SERVICE INFO	29 RUE DE LA CROIX BLANCHE 33000 BORDEAUX	Locaux pédagogiques, administratifs et communs*
	LYCEE DE LA MER	29 RUE DE LA BARBOTIERE 33470 GUJAN MESTRAS	Locaux pédagogiques, administratifs, ateliers, vestiaires et communs*
LOT 64 (PAYS-BASQUE / BEARN)	LACHEPAILLET	18 AVENUE MARÉCHAL SOULT 64100 BAYONNE	Locaux pédagogiques, administratifs et communs*
LOT 47 (LOT ET GARONNE)	LYCÉE VAL DE GARONNE	22 RUE EJEA DE LOS CABALLEROS 47207 MARMANDE	Locaux pédagogiques, administratifs et communs*
	LYCÉE DE BAUDRE	5 ALLEE PIERRE POMAREDE 47000 AGEN	Locaux administratifs et communs*
LOT 40 (LANDES)	AGENCE DAX	7 AVENUE PAUL DOUMER 40 100 DAX	Locaux pédagogiques, administratifs et communs*
	CENTRE TERTIAIRE	7 AVENUE PAUL DOUMER 40 100 DAX	Locaux pédagogiques, administratifs et communs*
	CFEG	7 AVENUE PAUL DOUMER 40 100 DAX	Locaux pédagogiques, administratifs et communs*
	INTERNAT	5 RUE MALRAUX 40 100 DAX	
	LYCEE HOTELIER SABLAR	23 AVENUE DU SABLAR 40 100 DAX	Locaux pédagogiques, administratifs, restauration et communs*
	LYCEE ROBERT WLERICK	6 RUE JEAN MACÉ 40000 MONT DE MARSAN	Locaux pédagogiques, administratifs et communs*
	FOYER DU LYCEE WLERICK	6 RUE JEAN MACÉ 40000 MONT DE MARSAN	

* Dont sanitaires et/ou salles de repos